



Nationale du Pottok

Maison « Piarrestea »
64640 HELETTE
Tél: 06 20 02 28 48
Mail: anpottoka@yahoo.com

Hélette, le 08 juillet 2023

Cher Ami,

Comme chaque année, l'ANP organise, avec l'IFCE et la SFET, le concours national, de race Pottok, des Pouliches et Juments suitées et non suitées. Il aura lieu :

Place Roland Barthes à Bayonne le samedi 12 août à 9 h

Ce concours est réservé, aux pouliches de 2 et 3 ans, ainsi qu'aux poulinières suitées ou non suitées (voir, en annexe, le règlement du concours).

Une présentation de juments sera organisée, en marge du concours, en vue de leur éventuelle inscription, à titre initial, au livre Pottok A et B (voir demande d'inscription en annexe).

A l'issue du concours, un vin d'honneur sera offert par l'ANP .

ENGAGEMENTS

ATTENTION, toutes les personnes qui ont un compte sur le site des Haras Nationaux doivent s'engager via internet, sur le site <http://engagement.sfet.fr/>, puis cliquer sur le concours de Bayonne et sur l'onglet « je m'engage » et suivre les instructions. La date limite d'inscription au concours est fixée au 6 aout 2022

Les personnes n'ayant pas de compte Haras Nationaux, sont invitées, à nous faire parvenir les engagements **avant le 4 aout 2022**, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire et du règlement des engagements :

Une feuille doit être remplie par animal (ci-joint un exemplaire, à photocopier, dans le cas où l'éleveur aurait plusieurs animaux à présenter).

TARIFS:

Pour les engagements via Internet :

- 12 €, par animal engagé, avec règlement, par CB, pour les adhérents (2023)
- 13 €, par animal engagé, avec règlement, par chèque, pour les adhérents (2023)

Pour les engagements papier :

- 17€, par animal engagé, pour les adhérents (2023)

Pour les nonadhérents :

- 20€, par animal

Envoyer les engagements et leur règlement à l'adresse suivante :

Association Nationale du Pottok
Maison Piarrestea
64640 HELETTE

Tout dossier incomplet ou parvenu après le 4 aout 2022 ne sera pas pris en compte.

ATTENTION, il ne pourra pas y avoir plus de 100 engagés.

FONCTIONNEMENT

Pour un bon déroulement des opérations, le débarquement des animaux devra avoir lieu, avant 8 h30 au-delà de cette heure aucun camion ne pourra pénétrer sur la place pour décharger. L'identité et les vaccins des chevaux seront contrôlés à la descente du camion. Tout animal qui ne sera pas à jour de vaccins (minimum 2 doses) ne sera pas acceptés sur le concours.

Les épreuves débuteront à 9 heures.

Avant le début du concours, les propriétaires devront se rendre, au secrétariat du concours, pour obtenir leur numéro de passage et régler, si cela n'a pas encore été fait leur adhésion à l'ANP.

Les éleveurs devront se tenir prêts pour prendre leur tour de présentation.

Les animaux qui n'auront pas un toilettage suffisant et qui présenteront un marquage mutilant ne pourront pas participer au concours.

Les animaux non à jour de la vaccination contre la grippe équine se verront l'entrée au concours refusé.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Didier DUBLANC